



## Recommandations pour rédiger le compte rendu d'un conseil de classe

Le compte rendu doit être bref, un recto verso doit suffire.

Il doit comporter **la liste des présents** avec pour les professeurs la matière enseignée.

Résumer succinctement les appréciations portées par les professeurs sur la classe ainsi que les questions posées par les délégués, élèves et parents. Attention toutefois à la formulation : certains propos ne doivent pas être forcément reproduits tels quels, il s'agit d'un compte rendu et non d'un procès-verbal.

**Le compte rendu ne doit comporter aucune information nominative concernant les élèves.**

Indiquer le nombre de mentions par type et le nombre d'avertissements par type. Préciser dans la mesure du possible pour chaque matière la note la plus haute et la note la plus basse ainsi que la moyenne, indications permettant de se faire une opinion sur l'hétérogénéité de la classe et à chaque parent de savoir comment se situe son enfant dans la classe. Le plus simple est de recopier les moyennes de notes par matière communiquées en début de conseil sur le tableau récapitulatif du trimestre (ce tableau est récupéré par le président du conseil à la fin de la réunion).

Il est opportun de préciser en fin de compte rendu les noms, numéros de téléphone et éventuellement courriels des parents délégués. Ce compte rendu est rédigé d'un commun accord par les deux délégués parents à l'issue du conseil de classe.

**Il faut se fixer une limite de 3 jours pour déposer votre compte rendu** auprès de M. Pateyron ou de Mme Grimberg qui le valident<sup>1</sup>. Vous pouvez aussi leur transmettre par courriel à [principalcgb@nerim.net](mailto:principalcgb@nerim.net) ou [nicole.grimberg@ac-paris.fr](mailto:nicole.grimberg@ac-paris.fr) )

Une fois leur feu vert donné, **c'est aux délégués parents de faire les photocopies du compte rendu et de les déposer au collège.**

N'oubliez pas d'en faire alors parvenir une copie à l'adresse du bureau : [fcpe.gbraque@gmail.com](mailto:fcpe.gbraque@gmail.com)

Ce compte rendu est ensuite envoyé par le collège avec le bulletin trimestriel, à tous les parents de la classe.

---

<sup>1</sup> Les chefs d'établissements ne peuvent intervenir sur les contenus des documents élaborés par les associations de parents et destinés à la diffusion au sein de l'établissement que dans les cas de diffamation ou de non respect de la vie privée et seulement par l'intermédiaire du rectorat qui peut seul trancher, lequel peut également être saisi par les parents.

## Exemple de compte rendu

### Compte rendu du conseil de classe de Xème du .....

Étaient présents (administration et professeurs) : nom (fonction et/ou matière)

Professeurs absents/excusés : nom (matière)

Délégués élèves : nom

Délégués des parents : nom et coordonnées

**Professeur Principal** : Appréciations générales

Classe de x élèves, (... garçons, ... filles), hétérogène, manque de travail personnel etc.

**Appréciations de chaque professeur par matière** avec indication des notes moyenne, basse et haute

**Les élèves délégués**

**Les parents délégués**

### **Etude des cas individuels**

L'étude des cas individuels a donné lieu à l'octroi des mentions suivantes :

Félicitations :

Compliments :

Encouragements :

Avertissements de travail :

Avertissements de conduite :

NB : les avertissements travail et conduite doivent dorénavant faire l'objet d'un courrier séparé du bulletin trimestriel.

**Tableau récapitulatif des moyennes de la classe par matière**

**Signature des rédacteurs avec leurs coordonnées**